



Bureau communautaire

Procès-verbal des délibérations du mercredi 7 juin 2023 à 8h

Siège de la CC Moselle et Madon

Étaient présent(e)s : Claude **COLIN** _ Laurent **DIEZ** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Dominique **GOEPFER** _ Gilles **JEANSON** _ Daniel **LAGRANGE** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Richard **RENAUDIN** _ Lydie **ROUYER** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Hervé **TILLARD** _ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Sandrine **LAMBERT** _ Pascal **SCHNEIDER** _ Benoit **SKLEPEK**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	1 ^{er} juin 2023
<u>Date d'affichage</u> :	16 juin 2023
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	16
<u>Nombre de présents</u> :	13
<u>Nombre de votants</u> :	13
<u>Secrétaire de séance</u> :	Claude COLIN

Le président ouvre la séance à 8h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 10 mai 2023

3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2023_ 93	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – mai 2023
2023_ 94	Domaine et patrimoine	Renoncement partiel à des loyers impayés
2023_ 95	Domaine et patrimoine	Cellules artisanales à Neuves-Maisons – Autorisation d'une sous-location
2023_ 96	Finances	LEMM santé – Transfert d'une cellule de la Filature du budget gestion économique au budget principal
2023_ 97	Transports	Location de vélos à assistance électrique - remboursement

1. Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Claude COLIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 10 mai 2023

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

3. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2023_93

Rapporteur :
Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement

Objet :
Habitat - attribution des aides – mai 2023

Le bureau a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides liées à la politique de l'habitat :

- aide rénovation thermique

Le bureau aura à se prononcer sur l'attribution de l'aide validée par la commission habitat lors de sa séance du 15 mai 2023.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** l'aide conformément au tableau ci-après :

N° dossier	Ressources	NOM Prénom	Nature des travaux	Précisions sur les travaux	Entreprise chargée des travaux	Eligible au FART	Gain énergétique estimé (%)	Montant des devis (€ HT)	Montant travaux subventionnables	Date réservation de prime	Montant de la prime proposée (€)
		Adresse						Montant des devis(€ TTC)			
2023 RT 07	TM	MOZZI-FLEURANT Rémi	Menuiseries + isolation combles perdus + PAC air/eau	OPAH CCMM	Combles : ISONORM HABITAT 54270 ESSEY LES NANCY	OUI	63%	43 564,00 €	35 000,00 €	15/05/2023	2 000,00 €
		PAC : ETS BAINVILLE 54200 TOUL			45 960,00 €						
		Menuiseries : COUVAL 88360 RUPT/MOSELLE									

DÉLIBÉRATION N° 2023_94

Rapporteur :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :

Renoncement partiel à des loyers impayés

La société Lor assainissement occupait jusqu'au 31 mai une cellule artisanale du Champ le Cerf dont le bâtiment est destiné à la vente. Le bureau communautaire a validé, en mai dernier, le transfert de cette entreprise dans un local sur le site Varnier via une convention d'occupation précaire. Le déménagement va permettre au GESEMM, qui manque cruellement de place, d'utiliser cette cellule contiguë à ses locaux, et d'acquérir le bâtiment dans son ensemble.

La société Lor assainissement fait état d'une dette importante (environ 19 000 €) à l'égard de la CCMM.

Afin de lui permettre de poursuivre ses activités dans un contexte de départ prochain à la retraite de son dirigeant, le bureau communautaire est invité à approuver l'effacement partielle de la dette de la société à hauteur de 8 750 €.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le renoncement partiel à la créance sur l'entreprise LOR ASSAINISSEMENT à hauteur de 8 750 €.

DÉLIBÉRATION N° 2023_95

Rapporteur :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :

Cellules artisanales à Neuves-Maisons – Autorisation d'une sous-location

Depuis 2007, la CCMM loue des cellules artisanales au Champ le Cerf, à usage de bureaux / ateliers, au Groupement économique et solidaire en Moselle et Madon (GESEMM).

Par ailleurs, le GESEMM a constitué une société civile immobilière dénommée SCI Berthelot dans le cadre du processus d'acquisition auprès de la CCMM du bâtiment qu'il occupe. Il est proposé la signature d'un contrat de sous-location entre le GESEMM et la SCI Berthelot aux fins de domiciliation du siège social de cette dernière.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le contrat de sous-location entre le « GROUPEMENT DE ECONOMIQUE ET SOLIDAIRE EN MOSELLE ET MADON » et la « SCI BERTHELOT » aux fins de domiciliation de son siège social,

- **autorise** le président à signer le contrat de sous-location.

DÉLIBÉRATION N° 2023_96

Rapporteur :
Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances

Objet :
LEMM santé – Transfert d'une cellule de la Filature du budget gestion économique au budget principal

Par délibération du 30 mars dernier, le conseil communautaire a approuvé la création du LEMM santé, maison de la prévention et de la santé publique. Ces locaux seront aménagés dans deux cellules de la Filature. L'une d'elles est propriété du bailleur social Vivest ; l'autre est propriété de la CCMM. En conséquence, le bureau est invité à acter le transfert de cette dernière cellule du budget gestion économique vers le budget principal.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le transfert au budget principal, pour l'aménagement du LEMM santé, d'une cellule du bâtiment La Filature, définie comme suit :

- Site : Ensemble immobilier « La Filature » – 4 Place des Tricoteries – 54230 Chaligny
- Consistance du bien : cellule G, volume n° 26, d'une surface de 147 m² ; local à déchets, volume n° 37 ; 1 place de stationnement, lot n° 6015 au sein du volume n° 6
- Valeur totale : 124 950 € hors taxes

DÉLIBÉRATION N° 2023_97

Rapporteur :

Sandrine LAMBERT - Vice-présidente chargée des mobilités actives

Objet :

Location de vélos à assistance électrique - remboursement

Amélie THIRIAT, cliente du service de location longue durée de vélo à assistance électrique, mis en place par la communauté de communes, souhaite obtenir un remboursement pour motif de santé, comme stipulé à l'article 6.6. du contrat de location.

Le contrat a été initié le 23 février 2023 pour trois mois, soit 181 jours pour un montant de 140 €.

La demande de remboursement intervient à compter du 30 mai 2023, soit 85 jours avant le terme du contrat.

Le montant remboursable est de 65,70 € TTC (140 € / 181 jours x 85 jours).

Il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser le remboursement de Mme THIRIAT au prorata temporis.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **autorise** le remboursement de Madame THIRIAT pour un montant de 65,70 € TTC.

Le secrétaire,

Claude COLIN



Le président,

Filipe PINHO

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2023_ 93	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – mai 2023
2023_ 94	Domaine et patrimoine	Renoncement partiel à des loyers impayés
2023_ 95	Domaine et patrimoine	Cellules artisanales à Neuves-Maisons – Autorisation d'une sous-location
2023_ 96	Finances	LEMM santé – Transfert d'une cellule de la Filature du budget gestion économique au budget principal
2023_ 97	Transports	Location de vélos à assistance électrique - remboursement

